

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Christelle – M. BERNARD Dominique – M. BERNARD Loïc - M. CANONNE William – M. COMPAN Bernard – M. DRILLAUD Alain - M. DUTREUIL Philippe - Mme GACHET Sandrine – Mme GAUDIN Natacha - Mme GOMBAUD Maryse – Mme HERAUD Valérie – M. PAUMET Jean-Guy – M. TANCHAUD Jean-Michel – Mme VIDAL Sonia.

Monsieur Alain DRILLAUD a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 15 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

LOCATION LOGEMENT DU 66 ROUTE DE L'OCEAN 20/24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M. ROLLET Jim du logement du 66 Route de l'Océan au 31 mai 2024.

Au vu de l'état des lieux, la caution lui sera restituée soit 580,00 €.

Son père, M. ROLLET Daniel a demandé à reprendre le logement au 1er juin 2024 pour un loyer mensuel de 600,28 €.

Un mois de caution lui a été demandé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE
POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS 21/24**

Le syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis, a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

TARIFS FOIRE AUX PUCES 2024 22/24

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la foire aux puces et repas Eclades du 18 août 2024, soit :

Emplacement : 2,50 € du ml

Repas Eclades Adultes : 20,00 €

Repas Eclades Enfants : 10,00 €

QUESTIONS DIVERSES

1-Location local commercial

Madame GOUGNON ROLLET Isabelle nous a fait parvenir la demande de résiliation de son bail commercial pour le local situé au 1 rue de la beloterie. Fin du bail au 03 décembre 2024, sauf si nouveau locataire.

Il est proposé de mettre une annonce pour louer le local commercial à 563.49 € HT soit 676.18 € TTC hors charges. Le local comprend 1 garage, 1 atelier, 1 bureau avec sanitaire et 1 parking.

2-Devis nettoyeur haute pression

Après la demande de plusieurs devis concernant le nettoyeur haute pression auprès de BERTON, AGRIVISION et SOMADIS. C'est la proposition d'AGRIVISION qui a été retenue pour un montant de 1376.39 € TTC.

Une demande de devis sera faite pour le kit de débouchage.

3-Location 68 route de l'Océan

Les locataires situés au 68 route de l'Océan ont fait part de leur départ du logement au 12 juillet 2024. Au vu de l'humidité dans le logement, une procédure de recherche d'humidité va être faite avant leur départ. Voir avec les locataires pour leur accord.

Concernant la caution, elle sera restituée à réception du paiement de l'ensemble des loyers.

4-Résiliation bail agricole

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier préfectoral concernant la résiliation du bail agricole entre M. Chasseraud et les consorts Chabaud Guindet pour la parcelle cadastrée ZL 20. Le bail est résilié dans le but de déposer un permis d'aménager.

5-Permanences électorales

Monsieur le Maire établit les permanences des élus pour le bureau de vote des élections européennes du 09 juin 2024.

6-Bulletin municipal

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une maquette du prochain bulletin municipal de juillet. Un courrier du Syndicat des Eaux sera ajouté avec le bulletin municipal.

7-SCEA Les Genêts

Un procès-verbal pour infraction au code de l'urbanisme a été envoyé au procureur de la République concernant le permis de construire déposé par la SCEA les Genêts. Il a été demandé à la société de se mettre en conformité.

Séance levée à 23 h 10



Maire,

Dominique BERNARD